

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 octobre 2024

Séance ordinaire du **08 octobre 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : M. URBAN Denis
Présents : 14 Date de convocation : 30 septembre 2024
Absents : 01
Nombre de procuration(s) : 1

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie (départ à 22 h) - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent (arrivé à 20 h 40) - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mme SAETTEL Christiane (Mme SAETTEL a donné procuration à M. BENTZ Hervé)

6. Questions diverses et communications

Téléphonie

- M. le Maire annonce que les écoles maternelle et primaire sont raccordées à la fibre depuis peu.

L'opérateur téléphonique du périscolaire a informé la commune que la ligne ADSL du périscolaire sera fermée au 31/12/2024. Il convient par conséquent de procéder aux travaux de raccordement de la structure avant fin de l'année. C'est l'ALEF, gestionnaire du périscolaire qui se charge de la migration vers la fibre.

La fin annoncée du réseau cuivre et de l'ADSL va conduire la commune à devoir remplacer les installations de transmission des alarmes des différents bâtiments communaux, toutes dépendant du réseau analogique.

5 sites sont concernés : l'école maternelle, l'école élémentaire, le périscolaire, l'atelier communal et la salle polyvalente.

Deux alternatives sont proposées par SCUTUM, entreprise en charge de la télésurveillance :

- soit moderniser les centrales de transmission de l'ensemble des sites (coût estimé à 33 352,-€)
- soit mise en place de transmetteurs GSM avec carte SIM (coût estimé à 8 000,-€ sur la base des devis réceptionnés pour les écoles).

Le Conseil Municipal opte pour cette seconde solution.

Le secrétaire de séance,
M. URBAN Denis

Délibération certifiée conforme.
Innheim, le 22 octobre 2024
Le Maire,
M. Jean-Claude JULLY.

